

Bois de la Féronnière (du)

Preuves de noblesse pour la Grande Écurie (1740)

Louis-Pierre d'Hozier, généalogiste du roi, dresse le procès-verbal des preuves de noblesse de Claude-Henri, fils de Jacques-Henri du Bois, seigneur de la Féronnière, et de Marie-Madelaine Gaultier, en vue de son admission parmi les pages de la grande écurie, le 20 octobre 1740 à Paris.

Bretagne, jeudi 20 octobre 1740

Preuves de la noblesse de Claude-Henri du Bois de la Féronnière agréé par le roi pour estre élevé page de Sa Majesté dans sa Grande Écurie sous le commandement de Son Altesse monseigneur le prince Charles de Lorraine, Grand Écuyer de France.

De gueules à trois coutelas d'argent posés en pale, les pointes en bas. Casque de deux tiers.

I^{er} degré, produisant – Claude-Henri du Bois de la Féronnière, 1724.

Extrait du registre des batesmes de la paroisse du Loroux-Bottreau, évêché de Nantes, portant que Claude-Henri du Bois, [fils de Jaques-Henri du Bois] ¹, écuyer, seigneur de la Féronnière, de Beauchesne etc., et de dame Marie Madelène Gaultier de Chanzé, sa femme, naquit et fut ondoyé le vingt octobre mille sept cent vingt trois et reçut le suplément des cérémonies du batesmes le quatre septembre mil sept cent vingt cinq. Cet extrait signé du Chatelier-Lyrot, recteur de la dite église, et légalisé.

II^e degré, père et mère – Jaques-Henri du Bois, seigneur de la Féronnière, Marie Madelène Gaultier de Chanzé, sa femme, 1723.

Contract de mariage de messire Jaques-Henri du Bois, seigneur de la Féronnière et de Beauchesne, chevalier de l'ordre militaire de Saint Louïs, capitaine de dragons dans le régiment de la Reine, fils et héritier principal de messire Henri du Bois, chevalier, seigneur desdits lieux, et de dame Jeanne de la Tullaië, sa femme, accordé le treize octobre mille

1. Le rédacteur a omis ce passage que nous restituons ainsi.

■ Source : Bibliothèque nationale de France, département des Manuscrits, Français 32105, no 18, folios 44-45.

■ Transcription : **Guillaume de Boudemange** en juin 2020.

■ Publication : www.tudchentil.org, février 2021.



Bois de la Féronnière (du) - Preuves de noblesse pour la Grande Écurie (1740)

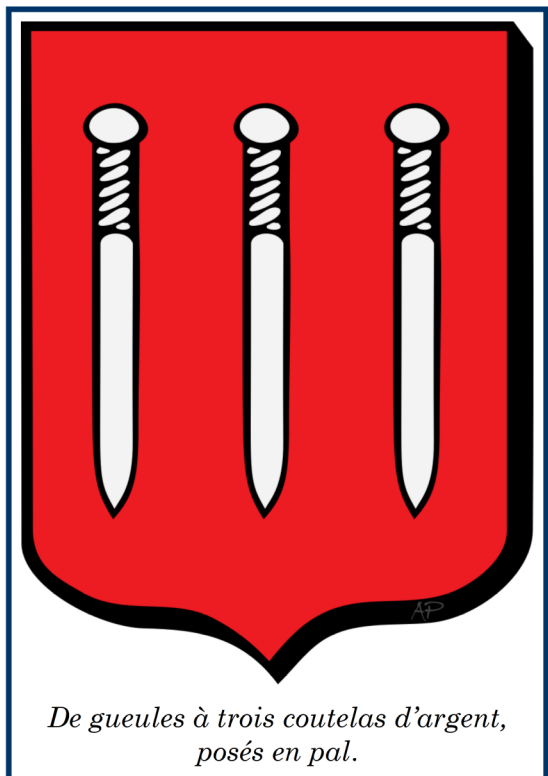
sept cent vingt trois avec demoiselle Marie Madelène Gaultier, fille de messire Claude Gaultier, seigneur de Chanzé, et de dame Madelène Fontaine de la Crostinière ². Ce contrat passé devant Lambarteur, notaire à Angers.

Accord fait le dernier jour du mois de mai de l'an mille sept cent vingt six entre messire Jaques-Henri du Bois, seigneur de la Féronnière, de Beauchesne etc., chevalier de l'ordre militaire de Saint Louis, d'une part, et messire François du Bois, chefcier de l'église collégiale de Nantes, messire François du Bois, ci-devant major d'infanterie, messire Charles du Bois, seigneur de la Gruais, et messire Henri-Louis du Bois, prestre chanoine de Guerande, ses frères puînés, sur le partage qu'ils avoient à faire au noble comme au noble, et au partable comme au partable, des successions nobles de messire Henri du Bois, seigneur desdits lieux, et de dame Jeanne de la Tullaie, sa femme, leurs père et mère, dont ledit Jaques Henri du Bois étoit fils aîné héritier principal et noble. Cet acte reçu par Coutanceau, notaire à Nantes.

III^e degré, ayeul – Henri du Bois, seigneur de la Féronnière, Jeanne de la Tullaïë, sa femme, 1673. *D'or à un lion de gueules.*

Contract de mariage de messire Henri du Bois, chevalier, seigneur de la Féronnière, fils aîné héritier principal et noble de messire Charles du Bois, chevalier, seigneur dudit lieu de la Féronnière et de Beauchesne, et de dame Françoise Le Pennec, sa femme, acordé le dix huit décembre mille six cent soixante treize avec demoiselle Jeanne de la Tullaïë, fille puînée de messire Salomon de la Tullaïë, chevalier, seigneur du Plessis-Tizon, [folio 44v] conseiller du roi, maistre honoraire en sa chambre des comptes de Bretagne, et de dame Françoise Martineau. Ce contract passé devant Bourdays, notaire à Nantes.

Accord fait le trente janvier mille sept cent entre messire Henri du Bois, chevalier, seigneur de la Féronnière, et demoiselle Charlotte du Bois, sa sœur puînée, par lequel il lui assigne pour sa légitime dans les biens de messire Charles du Bois, chevalier, seigneur dudit lieu de la Féronnière et de Beauchesne, et de dame Françoise Le Pennec, sa femme, leurs père et mère, les lieu, maison noble et dépendances de la Porcherie, à la charge qu'elle les tiendrait de lui noblement et en juvignerie d'aîné à cause de sa châtellenie de Loroux-Bottrau. Cet acte reçu par Bazille, notaire de la cour de Nantes.



2. Le manoir de la Crochinière, ayant appartenu à la famille Fontaine, est situé à la Flèche (Sarthe).

IV^e degré, bisayeul – Charles du Bois, seigneur de la Féronière, Françoise Le Pennec, sa femme, 1645. *De gueules à trois bustes de femmes, posées de front deux et une, chevelées d'or.*

Contract de mariage de messire Charles du Bois, chevalier, seigneur de la Féronière, de Beauchesne et autres lieux, fils aîné héritier principal et noble de messire Guillaume du Bois, seigneur desdits lieux, et de dame Philippe Liquet, sa veuve, accordé le neuf septembre mille six cent quarante cinq, avec demoiselle Françoise Le Pennec, fille puinée de messire Gabriel Le Pennec, chevalier, seigneur de Boisjollan, de Lesnerac et autres lieux, et de dame Lucrèce Ménardeau. Ce contract passé devant Belon, notaire à Nantes.

Arrest rendu à Rennes le quatorze janvier mille six cents soixante neuf par les commissaires établis par le roi pour la réformation des faux nobles en Bretagne, par lequel ils déclarent noble et issu d'ancienne extraction noble, Charles du Bois, seigneur de la Féronière, et lui permettent ainsi qu'à ses descendants en légitime mariage de prendre la qualité d'écuyer et de porter des armoiries timbrées. Cet arrest signé Malescot.

Accord fait le vingt sept avril mille six cent quarante cinq entre noble et puissante dame Philippe Liquet, veuve de messire Guillaume du Bois, chevalier, seigneur de la Féronière, messire Charles du Bois, leur fils aîné héritier principal et noble, chevalier, seigneur dudit lieu de la Féronière et demoiselle Françoise du Bois, sa sœur, par lequel [*folio 45*] du consentement de ladite Philippe Liquet, leur mère, ledit Charles du Bois cède à ladite Françoise du Bois, pour ses droits paternels et maternels, la propriété de la terre et seigneurie de la Haië-Bottrau. Cet acte reçu par Guillet, notaire de la cour du marquisat de Goullaines.

V^e degré, trisayeul – Guillaume du Bois, seigneur de la Féronière, Philippe Liquet, sa femme, 1611.

Contract de mariage de Guillaume du Bois, écuyer, sieur de la Rongère, fils de haut et puissant seigneur messire Louïs du Bois, chevalier, seigneur de la Féronière, et de dame Françoise Le Gay, sa femme, accordé le sept décembre mille six cents onze, avec demoiselle Philippe Liquet, fille de noble homme Etienne Liquet, sieur de la Hardouinière, et de demoiselle Perrine Drouet. Ce contract passé devant Fontaine Marie, notaire de la cour de Chollet.

Ratification de ce contract de mariage faite le dix neuf décembre mille six cent quatorze, par demoiselle Françoise Le Gay, femme de noble et puissant Louis du Bois, sieur de la Féronière, et par Guillaume du Bois, leur fils, écuyer, sieur de la Rongère. Cet acte reçu par Mesnière, notaire au lieu du Loroux-Bottereau.

VI^e degré, 4^e ayeul – Louis du Bois, seigneur de la Féronière, Françoise Le Gay, sa femme, 1566.

Contract de mariage de noble Louis du Bois, seigneur de la Féronière en Poitou, accordé le vingt sept janvier mille cinq cent soixante six avec demoi-

Bois de la Féronnière (du) - Preuves de noblesse pour la Grande Écurie (1740)

selle Françoise Le Gay, fille aînée de noble homme Jaques Le Gay, sieur de la Gasquerie et de la Touche, et de demoiselle Renée Chalopin. Ce contract passé devant Huot, notaire de la cour d'Angers.

Transaction faite le huit janvier mille six cent entre Jaques et Hardi du Bois, écuyers, sieurs de Laufrère et de la Janière, d'une part, et noble et puissant Louis du Bois, leur frère aîné, écuyer, seigneur de la Féronnière, de Beauchesne, du Bois etc., sur le procès qu'ils avoient au siège présidial de Nantes pour le partage des biens des successions de Damien du Bois, écuyer, seigneur desdits lieux de la Féronnière et de Beauchesne, et de demoiselle Jaquette de Sesmaisons, sa femme, leurs père et mère. Cet acte reçu par Rouxeau, notaire à Nantes.

Homage des terre, seigneurie et juridiction de la Haïe-Botereau, mouvans du roi à cause des cour et juridiction de Nantes, fait à Sa Majesté en sa chambre des comptes de Bretagne le quinze janvier mille cinq cent soixante dix sept, par Louis du Bois, écuyer, sieur de la Féronnière, comme héritier de Damien du Bois, écuyer, sieur desdits lieux. Cet homage signé et scellé.

VII^e degré, 5^e ayeul – Damien du Bois, seigneur du Bois et de la Féronnière, Jaquette de Sesmaisons, sa femme, 1545. *De gueules à trois maisons d'or, posée deux et une.*

Contract de mariage de noble homme Damien du Boays, écuyer, seigneur du Boays et de la Féronnière, accordé le dix février mille cinq cent quarante cinq, avec demoiselle Jaquette de Sesmaisons, fille de noble homme Jaques de Sesmaisons, écuyer, seigneur de la Bernière et de la Sauzinière, et de demoiselle Anne Eder. Ce contract passé devant Brécé et Pesnopces, notaires de la cour de Nantes.

Nous Louis-Pierre d'Hozier, juge d'armes de France, chevalier de l'ordre du roi, son conseiller en ses conseils, maître ordinaire en sa chambre des comptes à Paris, généalogiste de la maison, des écuries et de la chambre de Sa Majesté, et de celles de la Reine.

Certifions au Roi, et à Son Altesse monseigneur le prince Charles de Lorraine que Claude-Henry du Bois de la Féronnière a la noblesse nécessaire pour etre admis au nombre des pages que Sa Majesté fait élever dans sa Grande Écurie, comme il est justifié par les actes qui sont énoncés dans cette preuve, laquelle nous avons vérifiée et dressée à Paris le jeudi vingtieme jour du mois d'octobre de l'an mille sept cens quarante.

[Signé] d'Hozier